



Procès Verbal

Du Vendredi 20 mars 2026 à 19 h 00

Date de la convocation :
16-03-2026

Date d'affichage :
16-03-2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Pouvoirs : 0

Présents : Mesdames Nadine SAVIN ; Nathalie PINTO ; Muriel MUNCK ; Virginie PERRIN ; Isabelle VERNERET ; Nadine TRANCHAT ; Isabelle RAKOTOANOSY ; Émilie DIT BAS NUGUES ; Sophie DESCROIX – MAMMERI et Messieurs Emmanuel GENIQUET ; Fabien FRECON ; Jocelyn KIRCHHOFFER ; Cédric FIEF ; Michel CARTELLIER ; Frédéric ADÉ ; Xavier MONTAGNE ; Marien DUMONT ; Florian VERGNEAUX et Mathieu KALLA

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu KALLA (le plus jeune des membres du Conseil)

Désignation de deux assesseurs : Messieurs Marien DUMONT et Frédéric ADÉ

Monsieur le Président : Didier ALBAN

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès – Verbal du 03 mars 2026
2. Installation du nouveau Conseil Municipal
3. Élection du Maire
4. Détermination du nombre d'Adjoints
5. Élection des Adjoints Municipaux
6. Désignation des Conseillers délégués
7. Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints municipaux et des Conseillers délégués
8. Constitution et composition des Commissions communales
9. Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
10. Désignation des représentants aux différents syndicats
11. Désignation des représentants aux associations communale
12. Désignation du représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
13. Informations diverses et Organisation

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 MARS 2026

Le procès – verbal du Conseil Municipal du mardi 3 mars 2026 est accepté à l'unanimité.

2- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales, qui ont eu lieu le 15 mars 2026 dans la Commune de Sainte-Euphémie, pour l'élection du Conseil Municipal, que Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux ont été élus avec le nombre de voix suivants :

Noms	Prénoms	Nombre de voix
GENIQUET	Emmanuel	477
SAVIN	Nadine	477
CARTELLIER	Michel	477
MUNCK	Muriel	477
FRECON	Fabien	477
PINTO	Nathalie	477
FIEF	Cédric	477
PERRIN	Virginie	477
KIRCHHOFFER	Jocelyn	477
VERNERET	Isabelle	477
ADÉ	Frédéric	477
TRANCHAT	Nadine	477
MONTAGNE	Xavier	477
RAKOTOANOSY	Isabelle	477
DUMONT	Marien	477
BAS DIT NUGUES	Emilie	477
VERGNEAUX	Florian	477
DESCROIX-MAMMERI	Sophie	477
KALLA	Mathieu	477

Ils sont déclarés installés dans leurs fonctions.

3- ÉLECTION DU MAIRE

L'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le doyen ou la doyenne en âge des membres du Conseil Municipal.

La présidence est cédée à **Madame Nadine TRANCHAT**, pour présider l'élection du Maire.

Madame la Présidente, Nadine TRANCHAT, avant de procéder à l'élection du Maire, donne tout d'abord lecture des articles :

- L 2122-4 à L 2122-8 (1^{er} et 2^{ème} alinéas), L 2122-10 (1^{er} et 3^{ème} alinéas), L 2122-12 du CGCT
- De la charte de l'élu local prévue par l'article 1111-1-1 du CGCT

La Présidente invite le Conseil à procéder au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour de l'élection du Maire.

Elle invite les candidats à se déclarer.

Monsieur Emmanuel GENIQUET se déclare candidat.

Chaque conseiller est invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote.

Messieurs Marien DUMONT et Frédéric ADÉ, assesseurs, procèdent au dépouillement des bulletins.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Monsieur Emmanuel GENIQUET : 18 (dix-huit) voix

Monsieur Emmanuel GENIQUET ayant obtenu la majorité est proclamé Maire.

4- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune de SAINTE EUPHEMIE un effectif maximum de cinq adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **FIXER** le nombre des adjoints à quatre

5- ÉLECTION DES ADJOINTS MUNICIPAUX (voir PV)

Sous le Présidence de **Monsieur GENIQUET, élu Maire**, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a fixé à quatre le nombre d'adjoints au Maire de la Commune. Le vote se fait avec un scrutin de liste.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire se propose comme suit :

Madame Nadine SAVIN	1 ^{er} Adjoint
Monsieur Fabien FRECON	2 ^{ème} Adjoint
Madame Nathalie PINTO	3 ^{ème} Adjoint
Monsieur Jocelyn KIRCHHOFFER	4 ^{ème} Adjoint

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

A obtenu :

Liste de Madame Nadine SAVIN : 19 (dix-neuf) voix

Sont élus Adjoints au Maire :

- 1- Nadine SAVIN
- 2- Fabien FRECON
- 3- Nathalie PINTO
- 4- Jocelyn KIRCHHOFFER
- 5-

6- DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, informe l'assemblée que la Municipalité est complétée par deux conseillers délégués aux bâtiments et aux voiries d'une part, et à la sécurité d'autre part, pour l'assister dans ces missions.

Monsieur Michel CARTELLIER est candidat en matière de bâtiments et voiries. Monsieur Cédric FIEF est candidat en matière de sécurité.

Après échange, le Conseil Municipal valide les mises en place de Messieurs CARTELLIER et FIEF comme conseillers délégués.

7- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, précise que les indemnités de fonction sont régies par le CGCT et notamment par les articles L 2123-23 pour le Maire et L 2123-24 pour les Adjointes.

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique porte principalement sur les Communes, particulièrement les petites Communes. Elle renforce les pouvoirs des Maires et leur assure de meilleures indemnités.

Le taux maximum autorisé par le CGCT pour le Maire est de 55.70% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, et pour les Adjointes ce taux maximum est de 21.38 % de l'indice brut 10.27 de la fonction publique.

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes.

Au regard de l'investissement nécessaire pour assumer les fonctions de Maire et d'Adjointes, le Maire propose de fixer les indemnités suivantes :

- Pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, le taux de 48.66 % de l'indice brut 1027 du CGCT est proposé
- Pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire, le taux de 14.10 % de l'indice brut 1027 du CGCT est proposé
- Pour l'exercice effectif des fonctions de Conseillers Délégués, le taux de 7.05 % de l'indice brut 1027 du CGCT est proposé

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité et avec effet immédiat de :

- **VALIDER** le taux de **48.66 % pour le Maire, 14.10 % pour les Adjointes au Maire et 7.05 % pour les Conseillers délégués** de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique pour le Maire
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- **DE PRÉVOIR** les crédits correspondants au budget de la Collectivités

8- CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 21-21-22

A- Il est constitué une Commission Sport, Culture et Communication

Sont candidats :

Présidente : Nadine SAVIN

- Nathalie PINTO
- Fabien FRECON
- Muriel MUNCK
- Virginie PERRIN

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Nadine SAVIN
- Nathalie PINTO
- Fabien FRECON
- Muriel MUNCK
- Virginie PERRIN

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Sport, Culture et Communication
- **DÉSIGNER** Madame Nadine SAVIN, Première Adjointe, Présidente de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Nathalie PINTO ; Muriel MUNCK et Virginie PERRIN et Monsieur Fabien FRECON membres de ladite Commission

B- Il est constitué une Commission Environnement

Sont candidats :

Président : Fabien FRECON

- Nadine SAVIN
- Mathieu KALLA
- Nadine TRANCHAT
- Isabelle RAKOTOANOSY
- Frédéric ADÉ

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Fabien FRECON
- Nadine SAVIN
- Mathieu KALLA
- Nadine TRANCHAT
- Isabelle RAKOTOANOSY
- Frédéric ADÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Environnement
- **DÉSIGNER** Monsieur FRECON, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Nadine SAVIN ; Nadine TRANCHAT ; Isabelle RAKOTOANOSY et Messieurs Mathieu KALLA et Frédéric ADÉ membres de ladite Commission

C- Il est constitué une Commission Affaires Scolaires

Sont candidats :

Présidente : Nathalie PINTO

- Emilie BAS DIT NUGUES
- Sophie DESCROIX – MAMMERI
- Isabelle RAKOTOANOSY
- Marien DUMONT

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Nathalie PINTO
- Emilie BAS DIT NUGUES
- Sophie DESCROIX – MAMMERI
- Isabelle RAKOTOANOSY
- Marien DUMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Affaires scolaires
- **DÉSIGNER** Madame Nathalie PINTO, Présidente de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Emilie BAS DIT NUGUES ; Sophie DESCROIX-MAMMERI ; Isabelle RAKOTOANOSY et Monsieur Marien DUMONT membres de ladite Commission

D- Il est constitué une Commission Urbanisme :

Sont candidats :

Président : Jocelyn KIRCHHOFFER

- Cédric FIEF
- Emilie BAS DIT NUGUES
- Nadine TRANCHAT
- Isabelle VERNERET

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Jocelyn KIRCHHOFFER
- Cédric FIEF
- Emilie BAS DIT NUGUES
- Nadine TRANCHAT
- Isabelle VERNERET

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Urbanisme
- **DÉSIGNER** Monsieur Jocelyn KIRCHHOFFER, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Emilie BAS DIT NUGUES ; Nadine TRANCHAT et Isabelle VERNERET et Monsieur Cédric FIEF membres de ladite Commission

E- Il est constitué une Commission Finances :

Sont candidats :

Président : Emmanuel GENIQUET

- Jocelyn KIRCHHOFFER
- Muriel MUNCK
- Marien DUMONT
- Sophie DESCROIX – MAMMERI

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Emmanuel GENIQUET
- Jocelyn KIRCHHOFFER
- Muriel MUNCK
- Marien DUMONT
- Sophie DESCROIX – MAMMERI

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Finances
- **DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Muriel MUNCK et Sophie DESCROIX – MAMMERI et Messieurs Jocelyn KIRCHHOFFER et Marien DUMONT membres de ladite commission

F- Il est constitué une Commission Voiries et Bâtiments :

Sont candidats :

Président : Michel CARTELLIER

- Cédric FIEF
- Mathieu KALLA
- Florian VERGNEAUX
- Xavier MONTAGNE

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Michel CARTELLIER
- Cédric FIEF
- Mathieu KALLA
- Florian VERGNEAUX
- Xavier MONTAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Voiries et Bâtiments
- **DÉSIGNER** Monsieur Michel CARTELLIER, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Messieurs Cédric FIEF ; Mathieu KALLA ; Florian VERGNEAUX et Xavier MONTAGNE

G- Il est constitué une Commission Sécurité :

Sont candidats :

Président : Cédric FIEF

- Jocelyn KIRCHHOFFER
- Michel CARTELLIER
- Xavier MONTAGNE

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin membres de la Commission :

- Cédric FIEF
- Jocelyn KIRCHHOFFER
- Michel CARTELLIER
- Xavier MONTAGNE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission Sécurité
- **DÉSIGNER** Monsieur Cédric FIEF, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Messieurs Jocelyn KIRCHHOFFER ; Michel CARTELLIER et Xavier MONTAGNE membres de ladite Commission

H- Il est constitué une Commission d'appels d'offres

Président de droit, le Maire, Monsieur Emmanuel GENIQUET

Cette Commission est chargée aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée.

Elle intervient obligatoirement dans les marchés de procédures publics formalisés et pour les montant supérieurs à :

- 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux au 01/01/2026
- 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services au 01/01/2026

Elle est composée du Maire ou de son représentant et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les Communes de moins de 3 500 habitants.

Sont candidats :

Président : Emmanuel GENIQUET

Titulaires :

- Nadine TRANCHAT
- Virginie PERRIN
- Marien DUMONT

Suppléants :

- Cédric FIEF
- Isabelle VERNERET
- Emilie BAS DIT NUGUES

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission d'Appels d'Offres
- **DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, Président de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Nadine TRANCHAT et Virginie PERRIN et Monsieur Marien DUMONT titulaires de ladite Commission
- **DÉSIGNER** Mesdames Isabelle VERNERET et Emilie BAS DIT NUGUES et Monsieur Cédric FIEF suppléants de ladite Commission

l- **Il est constitué la Commission de contrôle de la liste électorale :**

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, qui ne sont représentées que par une seule liste, le nombre de membre est fixé à 3.

Sont candidats :

- Nathalie PINTO
- Nadine SAVIN
- Fabien FRECON

Sont élus :

- Nathalie PINTO
- Nadine SAVIN
- Fabien FRECON

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **CRÉER** la Commission de contrôle de la liste électorale
- **DÉSIGNER** Mesdames Nathalie PINTO ; Nadine SAVIN et Monsieur Fabien FRECON membres de ladite Commission

9- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent aux conseillers municipaux de déléguer un certain nombre d'attributions au maire. Lecture est faite des attributions pouvant faire l'objet d'une délégation du conseil municipal au maire.

Les conseillers municipaux, après en avoir débattu, délèguent, à l'unanimité, à Monsieur le Maire les prérogatives prévues à l'article L2122-22 du CGCT, hormis les points : 3°, 19°, 20°, 21°, 22°, 23° et 25° qui restent de la compétence du conseil municipal.

En ce qui concerne l'article 2° la délégation est limitée à **500€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉLÉGUER** les attributions demandées à Monsieur le Maire

10- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS SYNDICATS

- **Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain (SIEA) – Electricité ; Éclairage ; Réseau fibre ...)**

Vu les articles L 5211-7 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal doit élire un délégué titulaire et deux suppléants pour siéger au sein du Comité syndical :

Sont candidats :

1 titulaire	1 suppléant	1 suppléant
Emmanuel GENIQUET	Marien DUMONT	Frédéric ADÉ

Sont élus :

1 titulaire	1 suppléant	1 suppléant
Emmanuel GENIQUET	Marien DUMONT	Frédéric ADÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel GENIQUET membre titulaire du SIEA
- **DÉSIGNER** Messieurs Marien DUMONT et Frédéric ADÉ membres suppléants du SIEA

- **Syndicat Intercommunal d'eau potable (SIEP) Bresse Dombes Saône**

Vu les articles L 5211-7 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical :

Sont candidats :

2 titulaires	2 suppléants
Emmanuel GENIQUET	Florian VERGNEAUX
Fabien FRECON	Muriel MUNCK

Sont élus :

2 titulaires	2 suppléants
Emmanuel GENIQUET	Florian VERGNEAUX
Fabien FRECON	Muriel MUNCK

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Messieurs Emmanuel GENIQUET et Fabien FRECON membres titulaires du SIEP
- **DÉSIGNER** Madame Muriel MUNCK et Monsieur Florian VERGNEAUX membres suppléants du SIEP

➤ **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH)**

Vu les articles L 5211-7 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal doit élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical :

Sont candidats :

2 titulaires	2 suppléants
Mathieu KALLA	Michel CARTELLIER
Cédric FIEF	Virginie PERRIN

Sont élus :

2 titulaires	2 suppléants
Mathieu KALLA	Michel CARTELLIER
Cédric FIEF	Virginie PERRIN

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Messieurs Mathieu KALLA et Cédric FIEF membres titulaires du SIAH
- **DÉSIGNER** Madame Virginie PERRIN et Monsieur Michel CARTELLIER membres suppléants du SIAH

➤ **Syndicat de Cohérence Territorial (SCoT)**

Le Conseil municipal doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du SCoT :

Sont candidats :

1 titulaire	1 suppléant
Jocelyn KIRCHHOFFER	Nadine SAVIN

Sont élus :

1 titulaire	1 suppléant
Jocelyn KIRCHHOFFER	Nadine SAVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Jocelyn KIRCHHOFFER membre titulaire du SCoT
- **DÉSIGNER** Madame Nadine SAVIN membre suppléant du SCoT

➤ **Agence France Locale (AFL)**

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédits qui propose des financements courts et moyens termes aux collectivités territoriales membres ; La Commune de Sainte – Euphémie doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de cet établissement :

Sont candidats :

- Titulaire : Emmanuel GENIQUET
- Suppléant : Nathalie PINTO

Sont élus :

- Titulaire : Emmanuel GENIQUET
- Suppléant : Nathalie PINTO

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel GENIQUET membre titulaire de l'AFL
- **DÉSIGNER** Madame Nathalie PINTO membre suppléant de l'AFL

11- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, rappelle à l'assemblée que conformément aux statuts des associations de la loi 1901, deux délégués doivent être élus au sein du Conseil Municipal afin de représenter la municipalité du Conseil de chaque association concernée :

Associations communales	Sont candidats	Sont élus
Saint' Euphélivres	Nadine SAVIN	Nadine SAVIN
	Isabelle RAKOTOANOSY	Isabelle RAKOTOANOSY
Centre de loisirs PEGASE	Nathalie PINTO	Nathalie PINTO
	Emilie BAS DIT NUGUES	Emilie BAS DIT NUGUES
Comité des fêtes	Nadine SAVIN	Nadine SAVIN
	Muriel MUNCK	Muriel MUNCK

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Mesdames Nadine SAVIN et Isabelle RAKOTOANOSY représentantes de l'association Saint' Euphélivres
- **DÉSIGNER** Mesdames Nathalie PINTO et Emilie BAS DIT NUGUES représentantes de l'association du Centre de loisirs PEGASE
- **DÉSIGNER** Mesdames Nadine SAVIN et Muriel MUNCK représentantes de l'association du Comité des fêtes

12- DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au CNAS. Dispositif qui permet aux agents employés (titulaires, contractuels) de bénéficier de prestations diversifiées. A la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner un représentant pour siéger au sein du collège « élu ».

Il est proposé : Emmanuel GENIQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Emmanuel GENIQUET, Maire, représentant de la Commune au sein du collège « élu » du CNAS

13- INFORMATIONS DIVERSES & ORGANISATION

Convocation aux Conseil Municipaux

L'envoi de la convocation aux Conseils Municipaux est prévu par voie dématérialisée sauf demande expresse de les recevoir par papier.

Après échange, le conseil valide l'envoi des convocations par voie dématérialisée.

Madame Nadine SAVIN, Première Adjointe, indique que le 28 mars 2026 à 9h30 sera effectué le nettoyage de la buvette.

Prochaines réunions

- Réunion d'adjoints et conseillers délégués : 24 mars 2026 à 18h30
- Commission des finances : 31 mars 2026 à 18h30

Prochain Conseil Municipal : 21 avril 2026 à 19h00 – Vote du budget

La séance du conseil municipal est close à 19h54.

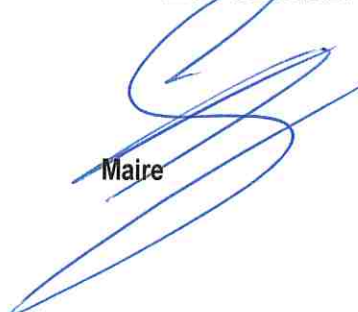
Mathieu KALLA



Secrétaire de séance



Emmanuel GENIQUET



Maire

